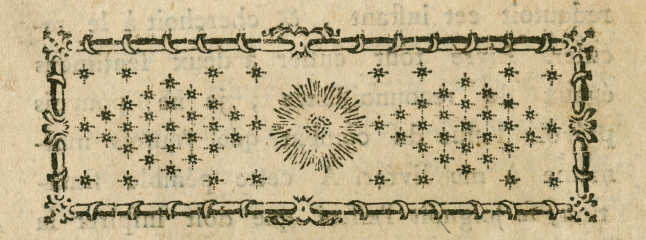
7 avril 1789.



LETTRE

DU COMTE DE MIRABEAU,

Écrite à MM. les Commiſſaires du Tiers-État de Marſeille, le 7 Avril 1789.

MESSIEURS,

Je ſuis forcé d'opter, plutôt que je ne penſois, entre les deux Députations dont les Sénéchauſſées d'Aix & de Marſeille viennent de m'honorer. Abſent de Marſeille, j'y ai été remplacé ; préſent à Aix, & lorſque les élections doivent être continuées, il faut néceſſairement que je me décide. Mon cœur

redoutoit cet inſtant, & cherchoit à le reculer. Livré tout entier à deux ſentimens égaux de reconnoiſſance, je ne pouvois prévoir l'iſſue du combat que j'aurois moi-même à me livrer. A cette pénible ſituation, ſe joignoit l'effroi que doit inſpirer la vaſte & difficile carrière où l'on a voulu me lancer. Il falloit un grand courage pour accepter ; mais, j'oſe le dire, je n'en avois point aſſez pour choiſir.

Il le faut pourtant ; & que dois-je conſulter ? L'intérêt d'une Province qui m'a honoré de tant de bienveillance, celui de la Ville de Marſeille dont votre confiance même me donne le droit de parler. Ce n'eſt point de mon cœur que je puis obtenir un choix que je n'oſerois jamais proférer ; mais, homme public, je puis prononcer entre deux grands intérêts, qui, quoiqu'également au-deſſus de mes forces, ſont cependant différens l'un de l'autre.

Les ſéances des prétendus États de Provence ne ſont que ſuſpendues ; & j'ai l'honneur d'en être membre. Aidé du zèle & du courage des Communes, j'ai tenté dans ces États une révolution importante, indiſpenſable, qui intéreſſe la Province entière ; & qui, ſi mes vœux les plus ar-

dens ſont exaucés, ne ſera point étrangère à la Ville de Marſeille. Je veux parler de la réformation même de nos États : cet ouvrage n'eſt que commencé. Sous ce rapport, ce ſont les Députés des Communes de Provence qui doivent me guider, m'éclairer dans les États-Généraux, & dont je dois être le foible auxiliaire.

D'autres questions déjà traitées dans nos Etats particuliers, doivent être portées dans l'Aſſemblée nationale : la contribution des fiefs, l'abolition de toute exemption pécuniaire, l'égalité des impôts entre toutes les fortunes & entre tous les individus, l'anéantiſſement de tous les droits uſurpés, le remplacement de tous ceux qui dégradent l'homme, qui gênent ſa liberté, ou qui s'oppoſent à ce que la Nation françaiſe ſoit tout ce qu'elle peut être. J'oſe le dire, cette cauſe eſt bien plus encore celle de la Province, c'eſt-à-dire, du Peuple & des Communes en général, qu'elle n'eſt celle de la ville de Marſeille, dont la proſpérité, juſqu'à un certain point, tient à d'autres principes & à d'autres lois.

J'avois donc contracté des engagemens avant ceux que ma reconnoiſſance m'a impoſés : ma carrière eſt commencée ; j'avois un poſte, & je ne puis le déſerter.

J'ai conſidéré d'un autre côté, que, quoi-

que l'Agriculture ſoit la baſe de toute proſpérité humaine, il y aura peut-être aux Etats-Généraux beaucoup moins de Négocians, que n'en exigeroient les ſolemnelles diſcuſſions dont on ſera forcé de s'occuper. Il eſt des lumières acquiſes, que le zèle ſeul ne remplace point. Chaque Citoyen peut & doit connoître ſon pays. Le Négociant ſeul connoît l'Univers ; & toute loi ſur le Commerce agit aujourd'hui ſur les deux Mondes. Servir l'intérêt de la ville de Marſeille, eſt mon premier devoir. La priver d'un Négociant de plus aux Etats-Généraux, & prendre, moi, la place de ce Négociant, ne ſeroit plus la ſervir. Toute députation étonne mon courage. Celle de Marſeille, outre qu'elle m'écraſeroit du poids immenſe de ſes intérêts, du poids immenſe de ſa gloire, bleſſeroit encore ma délicateſſe, par la comparaiſon que je ferois ſans ceſſe entre moi-même & le Négociant dont j'aurois pris la place. Cette comparaiſon, ſi je l'oubliois, d'autres la feroient ſans moi.

Veuillez donc, MESSIEURS, recevoir & faire agréer à MM. les Électeurs, je ne dis pas mes excuſes, mais ce nouveau tribut de mon zèle pour l'ancienne Patrie de mes Pé-

res, où j'eſpère moi-même acquérir un jour le droit de Cité ; je ne dis pas ma reconnoiſſance, puiſqu'elle m'a fait héſiter un inſtant entre mes véritables devoirs ; mais les vœux éternels que je fais pour la proſpérité d'une des premières Villes & de l'un des meilleurs Peuples du monde. Je ſeconderai Marſeille de tous mes efforts dans la grande impulſion qu'elle va donner ; & ſi je dépoſe maintenant à vos pieds la qualité de votre Député, mon zèle bientôt me la fera reprendre. Celle de ſuppléant eſt la ſeule qu'il me ſoit permis de remplir, & la ſeule que votre bonté m'eût accordée, ſi elle ne s'étoit trompée ſur ſes véritables intérêts.

Je finis, MESSIEURS : ce n'eſt point ſans émotion que j'ai commencé cette lettre, & ce n'eſt pas ſans douleur que je la termine.

Je ſuis avec reſpect, &c.

LE COMTE DE MIRABEAU.

A Aix, 7 Avril 1789.

SECONDE LETTRE

A MM. les Députés & Commiſſaires du Tiers-État de Marſeille.

MESSIEURS,

Il eſt vraiment cruel pour moi de recevoir à chaque inſtant de nouvelles marques de votre bonté, lorſque votre ſuffrage abſorbe déjà toute ma reconnoiſſance. Je n'avois beſoin que du procès-verbal de mon élection ; & je regrette bien la peine que je donne à tout le monde.

J'ai eu l'honneur de vous faire part des motifs de mon option. J'ai épuiſé mon courage à écrire la lettre qui les renferme ; & vous venez de mettre ma ſenſibilité à une nouvelle épreuve .... O Marſeille, ville antique, ville ſuperbe, aſile de la liberté, puiſſe la régénération qui ſe prépare pour le Royaume verſer ſur toi tous ſes bienfaits ! Il ne me reſte plus de voix pour te dire ni ce que je ſens, ni ce que je penſe; mais il me reſte un cœur : il eſt inépuiſable ; & je fais des vœux.

Je vous en conjure, MESSIEURS, veuillez faire agréer à MM. les Électeurs mes profondes excuſes, je dirai même mes regrets.

Je ſuis, je ſerai le Député de la ville de Marſeille par mes efforts à ſeconder ſes véritables intérêts. Elle eſt ma Patrie, & je ſuis ſon fils. Tout Député, s'il connoît ſes véritables fonctions, ſes véritables devoirs, doit être le Député du Royaume. Admis dans la lice, j'y recevrai toute l'influence de vos ſuffrages; je profiterai de toutes les lumières de vos honorables Députés; je leur ferai part de toute ma conduite. Je me regarderai comme leur frère, né du même ſcrutin; & Marſeille aura réellement cinq Députés. Que me manque-t-il pour avoir ce titre? Votre ſuffrage? J'ai eu le bonheur de l'obtenir. Mon cœur, mes efforts? Ils ſont à vous à jamais.

Je ſuis avec reſpect, &c.

LE COMTE DE MIRABEAU.

A Aix, 7 Avril 1789.